

Enquête sur la prescription des actions en nullité des titres de propriété industrielle

Le présent questionnaire vous est soumis dans le cadre d'une étude menée par la Direction générale des entreprises (Ministère de l'économie) et la Direction des affaires civiles et du sceaun (Ministère de la justice) quant à la possibilité d'introduire dans le code de la propriété intellectuelle des dispositions relatives à la prescription des actions en nullité des titres de propriété industrielle.

Selon la jurisprudence actuelle, ces actions sont soumises à la prescription de droit commun posée par l'article 2224 du code civil, à savoir 5 ans.

En revanche, l'imprescriptibilité des actions en nullité est prévue pour les brevets, certificats d'utilité et certificats complémentaires de protection : l'ordonnance n° 2018-341 du 9 mai 2018 relative au brevet européen à effet unitaire et à la juridiction unifiée du brevet (JUB) a créé l'article L. 615-8-1 qui disposera, une fois l'ordonnance entrée en vigueur, que « l'action en nullité du brevet est imprescriptible » (article 13). Pour les autres titres, des mesures restent à prendre et font l'objet de ce questionnaire.

Le questionnaire se décline en trois parties :

- 1- La prescription des actions en nullité des titres de propriété industrielle en général
- 2- La prescription des actions en nullité des marques
- 3- Commentaires et propositions additionnels

Merci de votre participation à ce questionnaire d'une **durée estimée à moins de 15 minutes** et **accessible jusqu'au dimanche 23 septembre 2018 inclus**.

Il y a 23 questions dans ce questionnaire



ATTENTION

Obligation de répondre : les questions munies d'un astérisque sont **obligatoires**.

Navigateur Internet Explorer (IE) : si vous rencontrez un problème, merci de copier-coller le lien vers le questionnaire dans Mozilla.

Navigation : pour revenir en arrière, merci d'utiliser le bouton « **précédent** » situé en bas de chaque page du questionnaire.

Connexion : interruption après une quinzaine de minutes sans action de votre part. Si vous rencontrez des difficultés à répondre au questionnaire, merci de rafraîchir votre navigateur en appuyant sur la touche F5 de votre clavier.

Contact, le cas échéant : enquete-pi.dge@finances.gouv.fr

Sortie du questionnaire via la croix des navigateurs : action prohibée impliquant enregistrement des réponses et impossibilité d'accès ultérieur au questionnaire ; afin de sortir proprement sans enregistrer les réponses cliquer sur le lien « **Sortir et effacer vos réponses** » (en haut, à droite de l'écran) afin de pouvoir y accéder à tout autre moment de votre choix.

Quelques informations sur vous pour commencer

[] Vous êtes : *

Veillez écrire votre(vos) réponse(s) ici :

Nom

Prénom

Fonction

Organisme

[] Votre domaine d'activité : *

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

Au besoin, veuillez préciser le champ 'Autre, préciser :'.

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Avocat / CPI
- Entreprise
- Université/Recherche
- Autre, préciser :

[] Vos coordonnées :

Téléphone, au format suivant : 0144557788 *

Veillez écrire votre(vos) réponse(s) ici :

Adresse

Téléphone

Courriel

1 - La prescription des actions en nullité des titres de propriété industrielle en général

[] Êtes-vous favorable à l'imprescriptibilité des actions en nullité des titres de propriété industrielle ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

1 - La prescription des actions en nullité des titres de propriété industrielle en général

[] Dans l'affirmative, pour quelles raisons ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '5 [G3Q4questionIntro]' (Êtes-vous favorable à l'imprescriptibilité des actions en nullité des titres de propriété industrielle ?)

((G3Q4questionIntro.NAOK == "Y"))

Veuillez écrire votre réponse ici :

[] Pour quels titres de propriété industrielle ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '5 [G3Q4questionIntro]' (Êtes-vous favorable à l'imprescriptibilité des actions en nullité des titres de propriété industrielle ?)

((G3Q4questionIntro.NAOK == "Y"))

Cochez la ou les réponses

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Marque
- Dessin ou modèle
- Obtention végétale
- Topographies de semi-conducteurs
- Autre(s) ::

1 - La prescription des actions en nullité des titres de propriété industrielle en général

[] Dans la négative, pour quelles raisons ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '5 [G3Q4questionIntro]' (Êtes-vous favorable à l'imprescriptibilité des actions en nullité des titres de propriété industrielle ?)

((G3Q4questionIntro.NAOK == "N"))

Veuillez écrire votre réponse ici :

[] Quel délai de prescription vous semble devoir être appliqué ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '5 [G3Q4questionIntro]' (Êtes-vous favorable à l'imprescriptibilité des actions en nullité des titres de propriété industrielle ?)

((G3Q4questionIntro.NAOK == "N"))

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Au besoin, veuillez préciser le champ 'Autre proposition :'.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Le délai de droit commun (5 ans)
- 10 ans
- Autre proposition :

[] Quel devrait être le point de départ de ce délai ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '5 [G3Q4questionIntro]' (Êtes-vous favorable à l'imprescriptibilité des actions en nullité des titres de propriété industrielle ?)

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Au besoin, veuillez préciser le champ 'Autre :'.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- La date de publication de la demande d'enregistrement du titre
- La date de publication de la délivrance ou de l'enregistrement du titre
- La connaissance de l'existence du motif de nullité affectant le titre
- Autre :

2 - La prescription des actions en nullité des marques

[]

Parmi les droits de propriété industrielle, le **droit de marques** est le seul à pouvoir être maintenu indéfiniment. La question de la prescription présente donc des **enjeux spécifiques en termes de sécurité juridique** qu'il convient d'analyser dans le détail.

Les questions portent spécifiquement sur les motifs absolus (articles L. 711-1 à L. 711-3 du CPI), les actions en nullité fondées sur un motif relatif (article L. 711-4) étant soumises à la règle dite de la forclusion par tolérance (article L. 714-3 du CPI).

[] Êtes-vous favorable à l'imprescriptibilité des actions en nullité des marques pour l'ensemble des motifs absolus (inaptitude du signe à constituer une marque, absence de distinctivité du signe, illicéité du signe article) ? *

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

[] Commentaires :

Veillez écrire votre réponse ici :

[] Êtes-vous favorable au **maintien d'un délai de prescription** pour les actions en nullité fondées sur l'**inaptitude du signe** à constituer une marque ou l'**absence de caractère distinctif** de la marque ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '12 [G5Q2imprescriptibi]' (Êtes-vous favorable à l'imprescriptibilité des actions en nullité des marques pour l'ensemble des motifs absolus (inaptitude du signe à constituer une marque, absence de distinctivité du signe, illicéité du signe article) ?)

`((G5Q2imprescriptibi.NAOK == "A2"))`

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

[] Dans l'affirmative, quel délai de prescription vous semble devoir être appliqué ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '14 [G5Q4maintienDelaiP]' (Êtes-vous favorable au maintien d'un délai de prescription pour les actions en nullité fondées sur l'inaptitude du signe à constituer une marque ou l'absence de caractère distinctif de la marque ?)

`((G5Q4maintienDelaiP.NAOK == "Y"))`

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

Au besoin, veuillez préciser le champ 'Autre proposition :'.

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Le délai de droit commun (5 ans)
- 10 ans
- Autre proposition :

[] Quel devrait être le point de départ de ce délai ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '14 [G5Q4maintienDelaiP]' (Êtes-vous favorable au maintien d'un délai de prescription pour les actions en nullité fondées sur l'inaptitude du signe à constituer une marque ou l'absence de caractère distinctif de la marque ?)

`((G5Q4maintienDelaiP.NAOK == "Y"))`

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

Au besoin, veuillez préciser le champ 'Autre proposition :'.

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- La date de publication de la demande d'enregistrement de la marque
- La date de publication de l'enregistrement de la marque
- La connaissance de l'existence du motif de nullité affectant la marque
- Autre proposition :

[] Dans la négative, commentaires :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '14 [G5Q4maintienDelaiP]' (Êtes-vous favorable au maintien d'un délai de

prescription pour les actions en nullité fondées sur l'inaptitude du signe à constituer une marque ou l'absence de caractère distinctif de la marque ?)

((G5Q4maintienDelaiP.NAOK == "N"))

Veuillez écrire votre réponse ici :

Êtes-vous favorable au **maintien d'un délai de prescription** pour les actions en nullité fondées sur l'**illicéité de la marque** ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '12 [G5Q2imprescriptibi]' (Êtes-vous favorable à l'imprescriptibilité des actions en nullité des marques pour l'ensemble des motifs absolus (inaptitude du signe à constituer une marque, absence de distinctivité du signe, illicéité du signe article) ?)

((G5Q2imprescriptibi.NAOK == "A2"))

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, quel délai de prescription vous semble devoir être appliqué ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '18 [G5Q44illiceiteDelai]' (Êtes-vous favorable au maintien d'un délai de prescription pour les actions en nullité fondées sur l'illicéité de la marque ?)

((G5Q44illiceiteDelai.NAOK == "Y"))

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Au besoin, veuillez préciser le champ 'Autre proposition :'.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Le délai de droit commun (5 ans)
 10 ans
 Autre proposition :

Quel devrait être le point de départ de ce délai ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question '18 [G5Q44illiceiteDelai]' (Êtes-vous favorable au maintien d'un délai de prescription pour les actions en nullité fondées sur l'illicéité de la marque ?)

((G5Q44illiceiteDelai.NAOK == "Y"))

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

Au besoin, veuillez préciser le champ 'Autre proposition :'.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- La date de publication de la demande d'enregistrement de la marque
- La date de publication de l'enregistrement de la marque
- La connaissance de l'existence du motif de nullité affectant la marque
- Autre proposition :

[] Dans la négative, commentaires :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Non' à la question '18 [G5Q44illiceiteDelai]' (Êtes-vous favorable au maintien d'un délai de prescription pour les actions en nullité fondées sur l'illicéité de la marque ?)

((G5Q44illiceiteDelai.NAOK == "N"))

Veuillez écrire votre réponse ici :

3 - Commentaires et propositions additionnels

[] Commentaires et propositions additionnels

Veillez écrire votre réponse ici :

Envoi des réponses

[]

Attention

Dès lors que vous cliquerez sur le bouton "**envoyer**" en bas à droite de la présente page Internet, vos réponses seront enregistrées et **vous ne pourrez plus modifier vos données.**

Vos réponses sont enregistrées. Merci d'avoir participé à ce questionnaire.

Avant de fermer votre navigateur, vous pouvez archiver vos réponses en cliquant sur le lien ci-dessous :

24/09/2018 – 00:00

Envoyer votre questionnaire.
Merci d'avoir complété ce questionnaire.